

CESSION DE PARTS de S.A.R.L.

7 CONCEPT

Société à Responsabilité Limitée au capital de : **18 300 €** (capital divisé en **500 parts de 36.60 €**)

Siège Social : **8 quai de Bir-Hakeim - 94410 SAINT MAURICE**

Objet : **Ingénierie générale du bâtiment, assistance à maître d'ouvrage, pilotage, coordination de travaux bâtiment et génie civil**

Constituée par acte sous seing privé en date du **18 décembre 1997**

Registre du Commerce de **CRETEIL** sous le numéro **415 196 765**

Entre les soussignés :

- Monsieur **Chaouki SALAME**

Né le 2 février 1961 à KLAIAA (LIBAN)

Demeurant : 37 avenue Léon Blum - 94230 CACHAN

dit le Cédant, d'une part,

- Monsieur **Michel DIEZ**

Né le 6 février 1961 à ALFORVILLE (94)

Demeurant : 49 avenue Marie Curie - 77600 BUSSY SAINT GEORGES

dit le Cessionnaire, d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Monsieur **Chaouki SALAME** est propriétaire de **425 parts de 36.60 euros** chacune, numérotées de **76 à 500**, de ladite Société à Responsabilité Limitée.

Il cède et transporte sous les garanties ordinaires de droit **25 parts**, numérotées de **76 à 100**, qu'il possède en **pleine propriété** dans ladite société.

Par la présente cession, le Cessionnaire devient propriétaire des parts cédées avec effet à partir **de ce jour**, tous droits et obligations y attachés.

Initiales de M. Chaouki SALAME



Initiales de M. Michel DIEZ

M.D.

La présente cession est en outre consentie et acceptée moyennant le prix de **15 000 euros (QUINZE MILLE EUROS)** que le Cédant reconnaît avoir reçu du Cessionnaire et dont il lui donne ici valable quittance.

Cette cession sera notifiée par huissier (art. 1690 du C.C.) ou par le dépôt d'un original au Gérant qui en donne attestation.

Les parts cédées ont plus de **TROIS** années d'existence et ne confèrent pas la jouissance de biens immobiliers.

Les frais, droits et honoraires et tous ceux qui en seront la conséquence seront supportés par **le Cessionnaire**.

~~Tous les pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes en vue des dépôts et publications exigés par la loi.~~

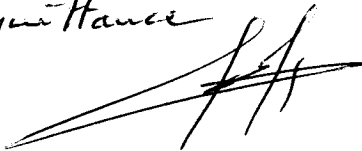
Fait à **SAINT MAURICE**, le **31 mai 2012**

Signature de M. Chaouki SALAME

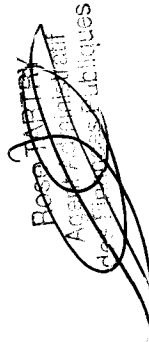
Précédée de la mention :

"Bon pour cession de 25 parts et quittance"

Bon pour cession de 25 parts
et quittance



Ext 3038



Signature de M. Michel DIEZ

Précédée de la mention :

"Lu et approuvé, bon pour acceptation de cession"

Lu et approuvé, bon pour
acceptation de cession.



Intervention du conjoint en biens du Cessionnaire

Signature de Mme Nadia DIEZ, née AZDOD,

Précédée de la mention :

"Bon pour accord, sans être associée"

Bon pour accord,
sans être associée.



Bon bon accord
sans être associée
SALANT
Andrée
Mue

Enregistré à : SIE DE VILLEJUIF
Le 19/06/2012 Bordereau n°2012/598 Case n°5
Enregistrement : 416 € Pénalités :
Total liquidé : quatre cent seize euros
Montant reçu : quatre cent seize euros
L'Agent des impôts